Chapitre 2

Le commerce des biens et services

Le gouvernement s'efforce également d'améliorer l'accès des produits canadiens aux marchés au niveau bilatéral, notamment dans le cadre de ses négociations de libre-échange, dont on trouvera une description plus détaillée dans une section ultérieure. En plus de renforcer l'accès des produits canadiens à divers marchés étrangers grâce à l'élimination des droits de douane, ces négociations permettent également de discuter des barrières non tarifaires, en particulier en ce qui a trait aux normes, qui affectent des secteurs comme celui de l'automobile. Dans les négociations actuelles et dans celles qu'il envisage de lancer dans l'avenir, le Canada cherchera avant tout à conclure des accords de haut niveau qui favorisent sa prospérité économique en éliminant les droits sur tous les produits non agricoles et sur divers produits agricoles, et en réglant du même coup la question des barrières non tarifaires auxquelles se heurtent les entreprises canadiennes.

Élargissement de l'accès aux marchés des services

Le Canada s'emploie aussi à obtenir un accès élargi aux marchés en faveur des fournisseurs de services dans le cadre de divers mécanismes, dont l'Accord général sur le commerce des services (à l'OMC) et divers accords de libreéchange bilatéraux. Les accords de ce genre facilitent le commerce des services grâce à l'élimination progressive des entraves aux échanges; de plus, ils contribuent au développement d'un régime d'échanges qui est fondé sur des règles acceptées de tous et se caractérise par la prévisibilité, la transparence et le traitement équitable. Le Canada continue d'espérer que les négociations sur le commerce des services menées dans le cadre du cycle de Doha à l'OMC se solderont par une issue favorable, et de négocier l'insertion de

chapitres sur les services dans les accords commerciaux bilatéraux avec des pays partenaires choisis.

L'augmentation des échanges de services attribuable aux accords commerciaux profite au Canada du fait qu'elle favorise l'accès aux marchés étrangers et réduit les entraves liées à la réglementation au Canada et à l'étranger. Elle contribue à la création d'emplois, à la hausse de la productivité, à l'intensification des activités des entreprises et à l'élargissement des choix des consommateurs vis-à-vis les services. L'accroissement du commerce de services, y compris dans des domaines comme les transports, la distribution, les communications et même les services juridiques, peut également avoir des retombées positives sur les échanges dans d'autres secteurs de l'économie, grâce aux économies de coûts réalisées dans l'exportation des produits des secteurs manufacturier et primaire.

En 2007, le Canada a accompli des progrès importants dans la négociation d'accords bilatéraux sur le transport aérien. Dans le cadre de sa politique sur le transport aérien international, « Ciel bleu », il continue de participer à des négociations d'accords bilatéraux afin que les compagnies d'aviation puissent augmenter ou améliorer l'offre de services, tant pour les passagers que pour le fret, et ainsi répondre aux demandes du marché. On trouvera plus de détails sur la politique Ciel bleu à l'adresse http://www.tc.gc.ca/ pol/fr/ace/consultations/cielbleu.htm. Pour de plus amples renseignements sur les accords bilatéraux de transport aérien conclus en 2007, on consultera avec profit le site http://www.international.gc.ca/tradeagreements-accords-commerciaux/agracc/facts-air-eclair.aspx?lang=fr.

7